

CHALET DES SINISTRÉS DE BOUMERDÈS

Une fausse décision disloque une famille

Les chalets de Boumerdès qui ont été, pour rappel, érigés, pour soulager les familles touchées par la catastrophe du 21 mai 2003, ont été parfois détournés à cause de la cupidité de certains responsables impliqués dans des trafics.

On s'en souvient, il y a quelques années, un homme est mort et un autre a été lourdement condamné à cause d'une décision d'attribution falsifiée.

Ce dimanche, une dame en pleurs s'est présentée à notre bureau pour nous relater ses malheurs.

Elle voit sa famille se disloquer à cause d'une décision (numéro 410 du 9 juillet 2008) d'attribution d'un chalet à Seghirat, à l'est de la ville de Boumerdès.

Cette décision a été remise à une tierce personne qui se trouve être le fils de cette dame. Dans la seconde décision dont nous détenons une copie, il n'est fait nullement mention de l'adresse



Photo Samir Sid

initiale du bénéficiaire. C'est peut-être une affaire familiale, mais l'action inconsidérée de l'ancienne chef de daïra de Boumerdès qui a délivré cette double décision porte une responsabilité pénale sur ce qui arrive à cette famille, d'autant plus qu'à la suite de cette affectation pour le moins illégale, le mari de cette dame a été victime, comme le prouve le certificat qu'elle nous a remis, d'un infarctus du myocarde. Il est hospitalisé dans

un état critique. Le sentiment de hoga est, par ailleurs, exacerbé chez notre visiteuse par les hésitations et les lenteurs relevées auprès des services de la gendarmerie de Thenia territorialement compétente pour exécuter l'injonction par jugement de la justice rendu le 26 mars 2008, d'expulser l'indu occupant.

Il semblerait que le concerné jouit d'une certaine complaisance de certains agents de l'ordre public. Pas

tous, fort heureusement. Pour rappel, la famille victime de ce dépassement habitait le bâtiment 33 de la cité Ibn-Khaldoun (ex-1200 logements).

Après le séisme du 21 mai 2003, elle a bénéficié, à l'instar d'autres sinistrés, du chalet en question par décision numéro 127 du 11 janvier 2004.

Elle attend toujours la reconstruction de son logement à la cité Ibn-Khaldoun.

Abachi L.

SÉTIF

L'ADE... et les fuites d'eau à El-Eulma

La cité Houari-Boumediène a bénéficié, durant l'été dernier, de la réfection des adductions (branchements) d'eau par le remplacement des tubes galvanisés par des tubes en PVC.

Cette opération a été initiée par la direction de l'hydraulique. Pour cela, le «marché» a été attribué à un artisan qui a procédé aux travaux demandés sous le contrôle des agents de l'hydraulique qui ne faisaient que des

apparitions purement formelles. Bien que les travaux achevés et la facture payée, commencèrent tout de suite après les fuites d'eau qui ont persisté obligeant les résidents à se diriger vers l'ADE.

Les promesses de réparation dureront parfois des mois et l'eau coulera dans les caniveaux et la chaussée fraîchement refaite et qui subira les conséquences. Pourtant, il existe une clause dans le marché qui stipule que les travaux exécutés demeurent sous la

garantie de l'exécutant pendant au moins une année. La direction de l'hydraulique, à l'issue des travaux, ne s'est jamais inquiétée de cet état des choses et son absence demeure mystérieuse.

En attendant que les uns et les autres prennent leurs responsabilités, l'eau... continuera à couler et ne profitera à personne et les factures continueront à être salées pour les consommateurs.

Mostefa Djafar

ILLIZI

Plus de 120 PME créées en 2008

Quelque 124 petites et moyennes entreprises (PME) ont été créées cette année à Illizi à la faveur des dispositifs de soutien et de suivi mis en œuvre par la direction de la PME et de l'artisanat pour promouvoir l'investissement dans la wilaya, selon un bilan de la direction du secteur.

La création de ces nouvelles entreprises a généré 210 nouveaux postes d'emploi, portant ainsi à 952 le nombre global de PME, dont 602 micro-entreprises employant 5278 travailleurs à travers la wilaya.

Vingt-deux créneaux sont investis par ces nouvelles unités dont la plupart sont versées dans le secteur du bâtiment et travaux publics avec un effectif de 1898 travailleurs, a-t-on pré-

cisé. Le secteur de l'énergie vient en seconde position, suivi par ceux du transport, des télécommunications et de l'industrie, avec quinze entreprises sous traitant avec des compagnies pétrolières.

Les autres unités sont réparties entre les secteurs du foncier, de l'hôtellerie et de la restauration, des services pour les foyers et les secteurs des matériaux de construction, les mines et

carrières, est-il relevé dans le même document. La majorité de ces unités sont implantées dans les grandes agglomérations de la wilaya, notamment à Djanet, In Amenas, Bordj Omar Idriss, Debdeb et Illizi, a indiqué le directeur de la PME et de l'artisanat.

Toutefois, trois micro-entreprises ont fait l'objet, en 2008, de radiation du registre des activités économiques et commerciales, induisant la suppression de 20 postes d'emploi, a fait remarquer le même responsable qui a justifié cette mesure par «l'incapacité des promoteurs à poursuivre leurs activités respectives, en raison de la hausse des prix des maté-

riaux de construction». Il est prévu en 2009, selon la même source, la mise en place par le ministère de tutelle du fonds de financement des PME ce qui permettra la création d'autres entités du genre dans la wilaya.

Le lancement du centre de facilitation à Illizi au profit des PME, début 2009, devra permettre aux investisseurs de surmonter les obstacles rencontrés pendant la phase des formalités administratives et d'accompagner les créateurs de projets ainsi que les entrepreneurs dans le domaine de la formation et la gestion des projets, a estimé le même responsable.

APS

SOLIDARITÉ À TLEMCCEN

La rahma est l'affaire des citoyens

Il y a un mois, nous avons lancé un SOS pour venir en aide à une famille démunie dans la localité de Béni-Snous.

Notre article «Détresse d'une handicapée à Béni-Snous» a eu un écho auprès de bienfaiteurs qui se sont manifestés et nous avons reçu plusieurs appels qui ont proposé leur aide à Fatma et son frère Hafid, tous les deux handicapés moteurs et vivant sous le toit de leur père grabataire, âgé de 85 ans. Cette malheureuse personne demandait tout juste une chaise roulante pour pouvoir se déplacer et rien d'autre. On attendait la réaction des pouvoirs publics et notamment de l'assistance sociale, mais rien de ce côté-là. Encore une fois, la solidarité et la rahma sont venues d'ailleurs, de ces citoyens qui restent sensibles à la détresse des autres. Fatma et Hafid ont eu leurs chaises roulantes. Le groupe Dennouni et l'association El-Amal de Ghazaouet ont soulagé la souffrance de cette famille en leur offrant les deux chaises roulantes.

A noter à l'occasion que le groupe Dennouni a de tout temps répondu aux appels de solidarité aussi bien à Tlemcen qu'ailleurs et ce, par fidélité à la mémoire de leur père Hadj Mohammed, ce patriarche respecté à Tlemcen.

Inquiétude pour les SDF de la wilaya

Les sans-domicile fixe et les malades mentaux qui erraient dans la ville n'ont plus donné signe de vie depuis les fortes chutes de neige et le grand froid qui ont paralysé la ville.

Un citoyen nous a alerté sur le cas de deux SDF qui au lendemain de ce mauvais temps dormaient encore au petit matin à la belle étoile sous la neige, près de la station de taxis à Bab Ouahran, des citoyens les ont protégés avec des couvertures mais on ne sait toujours pas ce qu'ils sont devenus.

L'hiver ne fait que commencer et tout le monde sait qu'il y a des êtres humains qui risquent leur vie.

M. Zenasni

GUELMA

Arrestation de deux trafiquants de drogue

Les éléments de la brigade de la lutte contre les stupéfiants de la sûreté de Guelma ont procédé, dans la nuit de vendredi à samedi, à l'arrestation de deux personnes, en possession de 213,7 grammes de kif traité. Elles activaient aux abords de l'université du 8-Mai 45, sur les hauteurs de la ville de Guelma, où elles écoulaient leurs marchandises auprès des étudiants. Le principal accusé (A. B.) a été arrêté à l'entrée de l'université. Il était en possession de 213,7 grammes de kif et d'une quantité de psychotropes destinée à être écoulée auprès de la population estudiantine. Il possédait une arme de guerre et une bombe lacrymogène ainsi qu'une somme d'argent évaluée à deux millions de centimes.

Appréhendé en pleine action avec son acolyte, ils étaient sur le point d'écouler la marchandise. Ils ont été placés en détention préventive pour détention, commercialisation de stupéfiants détention d'arme de guerre et vol sous la menace d'arme blanche.

B. A.

SOUK-AHRAS

Viol sur une mineure

Le juge d'instruction près le tribunal de Souk-Ahras a ordonné la semaine dernière la mise en détention d'un individu pour viol d'une mineure de 11 ans souffrant de troubles mentaux. Cette affaire, rappelons-le, remonte à 10 mois. L'on signale par ailleurs, que ses deux complices ont bénéficié de la liberté provisoire jusqu'à l'aboutissement de l'enquête.

Barour Yacine